

RESTAURATION SCOLAIRE

Vous pourrez inscrire votre enfant tous les jours de la semaine ou certains jours fixes.
 Pour les enfants du CP au CM2 : **fournir une photo d'identité** avec le nom et la classe de l'enfant.

La restauration scolaire est un service rendu aux familles. Par conséquent nous nous réservons le droit d'exclure les enfants qui ne respecteront pas le règlement intérieur.

LES TARIFS POUR L'ANNEE 2017 – 2018 s'élèveront à :

Le prix du repas est de **7,45 euros** pour les classes primaires et maternelles. Ce prix est fixé pour l'année. Il tient compte des augmentations des charges de la restauration scolaire. Il intègre les prévisions de subventions pour l'année 2017-2018

Nombre de repas par semaine	Total à payer à l'année	
4 repas	1073€	Le forfait annuel vous sera adressé courant septembre avec celui des frais de scolarité.
3 repas	805€	
2 repas	537€	
1 repas	268€	

REPAS OCCASIONNELS

Si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, **il peut déjeuner occasionnellement. Vous remplissez le matin même un bon**, que vous trouverez sur le bureau du hall. Un relevé mensuel vous parviendra chaque fin de mois. Le prix du ticket-repas est de **8,50€**.

MEDICAMENTS

A l'exception des PAI, nous ne sommes pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants.

ABSENCES

- ❖ A compter de 6 jours d'absences consécutives, la partie denrée alimentaire du repas sera remboursée sur demande écrite.
- ❖ Aucun repas ne peut être reporté.

B. MAESSE



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA CANTINE - 1 par famille -

à retourner à l'accueil pour le 5 septembre 2017

Ne pas oublier de joindre une photo pour les enfants en PRIMAIRE

Nom :

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Date et signature